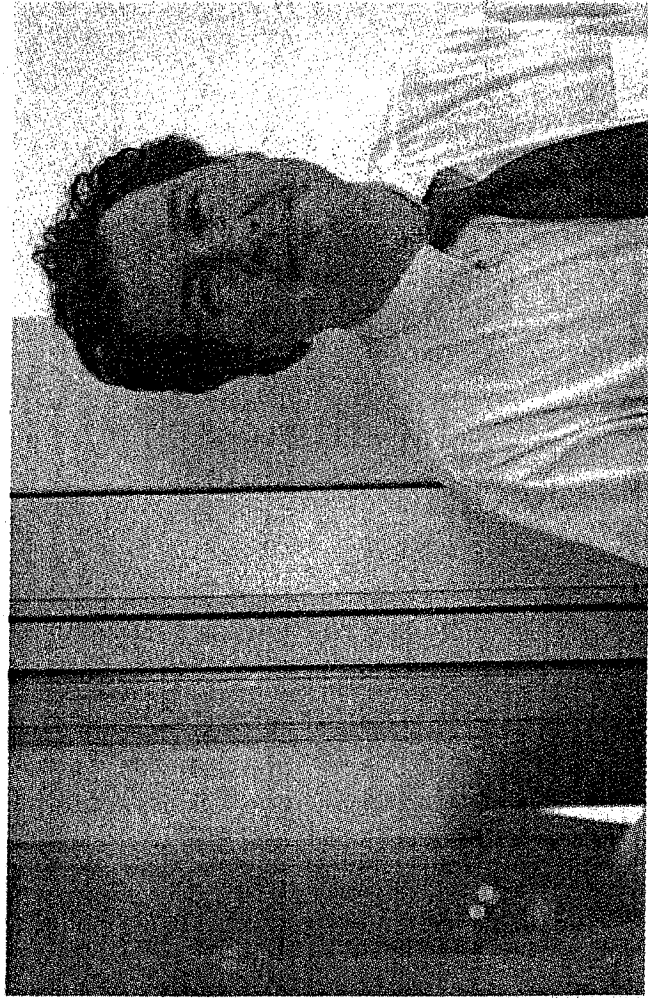


L'Europe pourrait créer un tribunal de l'Environnement à Lyon

Exclusif. Des Lyonnais devraient présenter prochainement un projet de tribunal de l'Environnement au Conseil de l'Europe.

Depuis deux ans, un groupe de juristes travaille à la création d'un tribunal de l'Environnement international, dont le siège serait à Lyon. L'idée a été lancée par Philippe Genin, alors bâtonnier de Lyon, dans une tribune titrée "Arche de Justice pour la Terre". Il a immédiatement collectionné les soutiens, de Gorbatchev à Hubert Reeves, en passant par Chirac... Genin avait déjà tenté, en 1997, de convaincre Raymond Barre de déclarer Lyon candidate à l'accueil de la Cour pénale internationale. Sans succès et lorsque la dite cour a été créée, elle est partie aux Pays-Bas. Cette fois, Genin ne veut pas rater le coche. Il a constitué un groupe de travail, composé de personnalités juridiques lyonnaises et de spécialistes du droit de l'Environnement*. Philippe Genin les a réunis une nouvelle fois la semaine dernière, pour faire le point, et invité Lyon Capitale à se joindre à eux.

Et le projet semble avancer. Assez vite, même. Courant septembre, l'Elysée a organisé au ministère de la Justice une rencontre entre Philippe Genin et le directeur général des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, Guy De Vel. Lors de cette rencontre, est née le



L'idée d'un tribunal de l'Environnement a été lancée par Philippe Genin, alors bâtonnier de Lyon. Il a immédiatement collectionné les soutiens, de Gorbatchev à Hubert Reeves, en passant par Chirac...

projet de proposer aux 46 pays membres du Conseil de l'Europe la création d'un tribunal de l'Environnement. L'idée de Guy De Vel est de passer par un "accord préférentiel", entre les pays qui voudraient de ce tribunal. Pour qu'il voie le jour, il faudrait qu'il soit approuvé par trois des cinq pays "payeurs" (France, Italie, Allemagne, Russie, Angleterre). La récente décision de la Russie de ratifier

le protocole de Kyoto sur la pollution atmosphérique montre que ce n'est pas du tout impossible.

Lancement le 3 décembre

Pour ne pas perdre de temps, un calendrier a été fixé. Le Groupe lyonnais doit avant tout rédiger un préprojet. Ce travail sera alors débattu lors d'une réunion avec tous les ministères concernés (Affaires

étrangères, Environnement, Justice et Finances) et enfin présenté au Conseil de l'Europe, où il s'agira de convaincre un maximum de pays.

"Je suis sorti de cette rencontre assez galvanisé. J'ai le sentiment qu'il y avait en face une réelle volonté d'aboutir", rapporte Philippe Genin. Il a immédiatement mis son "Groupe lyonnais" au travail, avec mussiou d'achever le projet d'accord

préférentiel avant le 3 décembre, afin qu'il soit présenté à Pollutec, le Salon des industriels de l'environnement qui se tiendra cette année à Lyon. Le Groupe lyonnais a déjà acté que ce tribunal s'attachera "à la défense du patrimoine de l'humanité" et pourra ainsi poursuivre les responsables d'une pollution importante et les condamner à des amendes ou à remettre la nature "en état".

Avec la perspective du Conseil de l'Europe, le projet lyonnais a pris un sacré coup d'accélérateur. Un site Internet devrait prochainement voir le jour. Une fondation, qui devrait être baptisée "Arche de Justice pour la Terre", sera aussi rapidement créée, afin de soutenir le projet. Et enfin, un congrès sera organisé courant 2005 pour lancer un "appel de Lyon". Prévu initialement en juin 2004, il avait été repoussé, le projet ayant été jugé "pas assez mûr". Il a bien mûri depuis.

Raphaël Ruffier

* Parmi lesquels Daniel Chabanol, président de la cour administrative d'appel, les professeurs Yves Mayaud (Sorbonne) ou Jean Huntermaier (Lyon 3) et les avocats Thierry Bonnet (Lyon) ou Yan Razafimanandra (Paris).